



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

COMMUNE de BONNEVILLE LA LOUVET

L'an **deux mil vingt et un, le huit janvier**, à **19h30**, le Conseil Municipal de la commune de **BONNEVILLE LA LOUVET**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, **mairie de Bonneville la Louvet**, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hubert COURSEAUX**.

Étaient présents : M. Hubert COURSEAUX, M. Marcel GREAUME, M. Joël CANIVET, Mme Françoise BIOT, Mme Stéphanie GUERIN-GUICHARD, Mme Claire LEBAILLY, M. Bernard JELENSPERGER, M. Daniel DELAHAYE, Mme Pauline CARDON, M. Thomas AUBRY, M. Reynald FLEURANT, Mme Céline GUYOMARD, Mme Charlotte DELAUNE, Mme Fabienne ALEXANDRE.

Étaient absents excusés : Mme Marie-Claire AUGER.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Marie-Claire AUGER en faveur de Mme Françoise BIOT.

Secrétaire : Mme Pauline CARDON.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-001 : Validation du PV du 27 novembre 2020

Vu le Conseil Municipal du 27 novembre 2020,
Vu le procès-verbal établi et proposé aux conseillers municipaux,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2020.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-002 : Décision modificative n°1 budget assainissement

Vu le code général des Collectivités territoriales,
Vu la délibération MA_DEL_2020_011 du conseil municipal en date du 28/02/2020, approuvant le budget primitif Assainissement 2020,

Monsieur le Maire propose d'effectuer une décision modificative sur le budget primitif assainissement 2020, en fonctionnement dépenses, selon le détail ci-dessous :

article 61523 (réseaux) chapitre 011 : -1700 €
article 66111 (intérêts réglés à l'échéance) chapitre 66 : +1700€

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la décision modificative détaillée ci-dessus.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-003 : Mise en place de l'entretien professionnel

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Vu l'avis du Comité technique en date du 10 décembre 2020,

Considérant que l'entretien professionnel prévu par le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 doit être mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2015.

Considérant que cet entretien professionnel est réalisé chaque année en lieu et place de la notation pour les fonctionnaires. Il est conduit par le supérieur hiérarchique direct de l'agent et donne lieu à un compte rendu d'entretien professionnel.

Considérant qu'il convient de fixer les critères qui serviront de base à l'appréciation de la valeur professionnelle du fonctionnaire et aux agents contractuels au terme de cet entretien.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Que les critères qui servent de base à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires et des agents contractuels au terme de l'entretien portent sur :

Pour tous les postes et tous les services :

Les compétences professionnelles et techniques, les qualités relationnelles, les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs

| Critères transversaux ² |
|---|
| Accueil le public avec politesse, sens du service public |
| Discrétion réserve |
| Capacité d'écoute, d'adaptation, ouverture à autrui |
| Qualité d'expression écrite, orale (clarté, concision...) |
| Organisation, rigueur, efficacité |
| Autonomie dans le travail |
| Implication dans le travail, force de proposition |
| Application des règles et procédures internes |
| Respects de la hiérarchie, collègues, élus et partenaires |
| Capacité à se remettre en cause, prise de recul |
| Assiduité et ponctualité |
| Respect des règles de sécurité |

Pour les postes à encadrement :

La capacité d'encadrement ou d'expertise

| Appliances à l'encadrement (pour les agents concernés) ³ |
|--|
| Animation et pilotage d'équipe |
| Organisation et planification des tâches |
| Organisation et conduite de réunion |
| Diffuse l'information, communique les décisions |
| Ecoute des agents, disponibilité |
| Capacité à créer un climat favorable, prévention des conflits |
| Capacité à déléguer et à contrôler le travail |

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-004 : Subventions

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions après analyse des associations Bonnevillaises par la commission association.

Il est proposé au conseil municipal d'allouer les subventions suivantes :

| Associations | Montants attribués en | | Montants demandés | Montants attribués |
|-----------------------|-----------------------|--------------|--|--------------------|
| | 2020 en € | 2021 en € | | |
| Le club de l'amitié | 800 | 800 | 800 | |
| Bonneville patrimoine | 450 | 450 | 200 (fonctionnement) - subvention matériel à définir | |
| Bonneville animations | 1700 (jouets compris) | 900 + jouets | 2150 (jouets compris) | |
| le Souvenir Français | 0 | 100 | 50 | |
| l'APE | 0 | 300 | 300 | |

Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir reçu une demande de subvention de la MFR de Blangy le Château.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents et représentés,

- d'allouer les subventions indiquées ci-dessus aux associations bonnevillaises (Monsieur Daniel DELAHYE ne prend pas part au vote pour la subvention attribuée à Bonneville animation et Monsieur Joël CANIVET ne prend pas part au vote pour la subvention attribuée à Bonneville Patrimoine)

- de ne pas allouer de subvention à la MFR de Blangy le Château, n'ayant pas d'élève de la commune.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Décision MA-DEC-2020-001 du 4 décembre 2020 :

Travaux logement ancienne poste : décide d'accepter le devis de l'entreprise T.C Entreprise pour les travaux de couverture en ardoise d'Espagne de l'ancienne poste pour un montant de 4 948 €.

INFORMATION : Point sur les travaux du bourg 1ère tranche

prochaine réunion le 11/01 : plusieurs anomalies sont à résoudre (goudron trop liquide, fuite dans le système de l'assainissement collectif etc...). Les plantations sont prévues fin janvier.

Un courrier doit être adressé à TOFFOLUTTI récapitulant l'ensemble des difficultés rencontrées lors des travaux.

INFORMATION : Retour réunion maître d'oeuvre préparation travaux 2ème tranche

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Département souhaite étudier avec la commune : la réalisation de l'allée piétonne, la plantation des haies le long de la départementale, la réalisation d'une bande de stabiliser sur les bords de route. La commune est en attente du retour du maître d'oeuvre, une réunion sera alors organisée.

INFORMATION : Compte-rendus des commissions communales : urbanisme, communication et travaux

commission urbanisme : Madame BIOT informe le conseil municipal que la commune a enregistré en 2020 : 36 déclarations préalables, 21 permis de construire et 35 certificats d'urbanisme. Monsieur le Maire informe le conseil que le terrain qui se situe en face du city stade est en vente et qu'il serait peut être judicieux de faire faire une estimation par les services des domaines. Il est également nécessaire de prévoir une réunion d'urbanisme afin d'échanger sur les parcelles rue du Pré Doré.

commission travaux : Monsieur GREAUME informe le conseil municipal que le musée est terminé. Pour le futur local commercial il reste la peinture et l'électricité. Monsieur GREAUME souhaite faire une réunion pour budgéter les travaux à effectuer en 2021.

commission communication : Madame BIOT prend la parole pour Madame AUGER et demande si le conseil a eu des retours sur le bulletin municipal. Les retours sont positifs. Elle souhaite connaître également l'état d'avancement des topos guides pour les chemins de randonnées. Monsieur le Maire informe le conseil qu'ils sont en fabrication.

INFORMATION : Questions diverses

Madame Françoise BIOT et l'ensemble du conseil municipal félicité Monsieur le Maire pour avoir obtenu la médaille de bronze nationale du tourisme.

Madame Claire LEBAILLY précise que le prix du m³ d'eau est de 2€27, que les résultats sont bons. Le branchement d'assainissement de l'école va être vérifié.

Un contrôle va être effectué afin de savoir si les administrés sont bien raccordés à l'assainissement collectif.

Monsieur Daniel DELAHAYE a demandé un devis pour un contrepoids à poser à l'arrière du tracteur de la commune : 785 € HT, celui-ci a été accepté par le conseil municipal.

Monsieur le Maire informe le conseil, que suite à l'enquête d'accès aux déchetteries, il s'avère que la majorité des Bonnevillais souhaite aller sur Cormeilles.

Monsieur CANIVET précise que l'élagage par les administrés, pour la fibre est toujours en cours. Il est nécessaire de remettre des cailloux chemin de la Petiterière.

Un retour a été fait suite au conseil d'école : la piscine va avoir lieu d'avril à juin pour les CP / CE1. des travaux sont à prévoir : peinture dans la classe CE1/CE2, éclairage à mettre au portail de l'entrée (rue du lavoir), stores à changer dans certaines classes, portillon dortoir, prévoir un distributeur de papiers pour les mains.

INFORMATION : Informations du Maire

Fibre: une réunion est prévue le 11/01/2021 afin de faire un point sur l'avancement des travaux.

Bouygues : une réunion est prévue le 18/01 concernant l'installation d'une antenne sur la commune.

INSEE : la population de Bonneville la Louvet est de 795 habitants (hors résidences secondaires -environ 1/3)

Bonne fréquentation de la poste : la moyenne est d'environ 19 personnes par jour.

Local commercial : 2 propositions ont été enregistrées en mairie et une réunion est organisée le 16/01 à 11h00, par les membres du conseil municipal afin de rencontrer ces personnes.

SAUR : une réunion est prévue le 11/01 afin de faire un point sur la gestion de la station d'épuration.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance du conseil municipal à 22h15.



Carrière
9